

NOTICE RELATIVE AU FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE D'ELEVES

Indépendamment de toute recherche de responsabilité, chaque accident advenant à un élève dans le cadre de la scolarité obligatoire doit donner lieu, dans les plus brefs délais, à une déclaration d'accident. Celle-ci est à établir sur un imprimé type.

L'établissement de cette déclaration ne dispense pas le directeur d'école ou le chef d'établissement de la déclaration éventuelle de l'accident à la C.P.A.M. dont relève l'établissement sur l'imprimé réglementaire et dans les délais légaux, lorsqu'il s'agit d'élèves relevant de la législation du travail (préjudices survenus à un élève de l'enseignement technique, quel que soit la discipline enseignée, et préjudice survenus dans un atelier, un laboratoire ou à l'occasion des stages effectués dans le cadre de leur scolarité pour les élèves de l'enseignement général - art. L 412-8-2° du code de la sécurité sociale et note de service n° 86-017 du 9 janvier 1986 RLR 563-0).

La déclaration doit comprendre :

- *les renseignements administratifs sur la victime*
- *un rapport du membre du personnel d'enseignement, d'éducation ou de surveillance sous le contrôle duquel se trouvait la victime au moment de l'accident*
- *un rapport et les conclusions du chef d'établissement*
- *seront annexées des pièces jointes, dont certaines sont obligatoires*

L'examen des déclarations d'accidents scolaires élèves fait apparaître souvent des lacunes en ce qui concerne les déclarations et témoignages recueillis. Aussi, afin qu'elles soient aussi complètes que possible, il vous est recommandé de lire cette notice explicative afin que toutes les précisions soient apportés sur l'accident scolaire dont l'élève a été victime.

Feuille 1 : Ce feuillet est à remplir par le Directeur d'école ou le Chef d'établissement. Il recueille notamment, les renseignements administratifs sur la victime.

Feuille 2 : Ce feuillet est à remplir par le membre du personnel d'enseignement, d'éducation ou de surveillance sous le contrôle duquel se trouvait la victime au moment de l'accident. L'agent devra apporter le maximum de précisions.

Ainsi, pour la partie relative *aux causes et circonstances de l'accident*, il devra être répondu, notamment, aux questions suivantes qui ne sont pas limitatives :

☞ sur l'attitude de l'agent :

- place de l'agent au moment de l'accident ;
- que faisait l'agent au moment de l'accident ?
- l'agent a-t-il vu l'accident se produire ?

☞ sur la victime :

- la victime pratiquait-elle une activité autorisée ou interdite ?

Si l'accident s'est produit au cours d'une activité d'éducation physique et sportive :

- l'élève participe-t-il régulièrement à ce cours ?
- l'élève avait-il fait récemment l'objet d'un examen

médical ? A quel date ? Une inaptitude partielle avait-elle été constatée ? Si oui, il faut alors préciser le type d'inaptitude et sa durée ;

- l'exercice entre-t-il dans le cadre défini par les

instructions pédagogiques ou leurs annexes ?

- le cas échéant, préciser quelles ont été les consignes et

les mesures de sécurité prises.

☞ sur les causes :

- l'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, du local ou d'une installation immobilière ?

- si l'accident s'est produit au cours d'une activité d'éducation physique et sportive, est-il lié à des problèmes d'installations sportives ou de matériel utilisé ? Préciser leur nature, qui est propriétaire de l'installation sportive, du local, du terrain ? Ceux-ci ont-ils été mis à la disposition d'une autre personne physique ou morale ?

- l'accident a-t-il été causé par un autre élève ? Si oui, il faut alors préciser les nom, prénom, âge et classe de cet élève, ainsi que le comportement de celui-ci au moment de l'accident.

- l'accident a-t-il été causé par un tiers ? Si oui, il faut alors préciser les nom, prénom et adresse de ce tiers, et dans la mesure du possible, s'il est assuré en responsabilité civile, la raison sociale et l'adresse de sa compagnies d'assurance.

Par ailleurs, l'agent devra réaliser un croquis indiquant la disposition générale des lieux, le lieu de l'accident, la place au moment de l'accident, de la victime, celle de l'auteur éventuel de l'accident et celles des témoins. Ce croquis, daté et signé par l'agent sera joint à la déclaration.

Pour la partie relative *au dommage subi par la victime*, il devra être répondu, notamment, aux questions suivantes qui ne sont pas limitatives :

- Quelle est la nature du dommage ?
- L'élève a-t-il reçu des soins immédiatement ? Par qui ? (nature des soins à préciser)
- Où a-t-il été conduit ? Par qui ?

Feuille 3: Ce feuillet est destiné à recueillir les éventuels *témoignages écrits*. D'une manière générale, un témoignage est un acte par lequel une personne atteste par écrit, ou oralement l'existence d'un fait qu'elle a personnellement vu ou entendu.

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception du membre du personnel d'enseignement, d'éducation ou de surveillance sous le contrôle duquel se trouvait la victime au moment de l'accident. Les témoignages devront être rédigés, datés et signés par les témoins eux-mêmes. Ils devront contenir les précisions suivantes :

- jour, heure et lieu de l'accident ;
- que faisaient au moment de l'accident, l'agent en charge de la surveillance, la victime, les témoins ?
- où était cet agent ? Et qu'a-t-il fait après l'accident ?

Feuille 4: Ce feuillet est à remplir par le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Dans *la partie résumé des causes et circonstances de l'accident*, outre ce résumé, il pourra être précisé le contenu du procès-verbal de gendarmerie ou de police qui aura été éventuellement établi.

Le Directeur d'école ou le chef d'établissement n'omettra pas de préciser l'existence des *pièces jointes* à la déclaration qui sont les suivantes :

- copie du certificat médical établi par le médecin éventuellement appelé sur les lieux de l'accident ;
- copie du certificat médical du médecin de famille indiquant avec précision le dommage corporel constaté, sa gravité ;
- le croquis indiquant la disposition générale des lieux. Le lieu de l'accident et la place du personnel d'enseignement, d'éducation ou de surveillance sous le contrôle duquel se trouvait la victime au moment de l'accident, celle de la victime, celle de l'auteur éventuel de l'accident et celles des témoins.

☆☆

☆

OU ADRESSER LA DECLARATION ?

La déclaration d'accident scolaire élèves, ainsi constituée, est adressée avec ses pièces jointes à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'éducation Nationale dont dépend l'établissement afin que les services académiques aient tous les éléments en main au cas où la famille de l'élève victime viendrait à mettre en cause la responsabilité de l'Etat, soit pour la faute du personnel chargé de la surveillance, sur la base de la loi du 5 janvier 1937, soit pour une faute dans l'organisation ou le fonctionnement du service. Un exemplaire du dossier est conservé sur place, dans l'établissement scolaire.

Division de la Vie des Etablissements
Service des accidents de travail «élève»
☎ 03.20.62.33 46 Télécopie 03.20.53.34.02
dveja59.acteduc@ac-lille.fr

DECLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES D'ELEVES : FEUILLET N° 1

Nom et Prénom de la victime :

Académie :
Département :
Désignation et adresse de l'école ou de l'établissement :
.....
.....

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LA VICTIME

Nom et prénom de l'élève (en lettres capitales) :
.....
Date de naissance de l'élève :/...../.....
Classe de l'élève :
Désignation du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale :
.....

L'élève est-il couvert par une assurance individuelle : Oui Non

Si oui, donner la raison sociale et l'adresse de l'organisme assurant cette couverture :
.....

DECLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES D'ELEVES : FEUILLET N° 2

Nom et Prénom de la victime :

**RAPPORT DE L'AGENT CHARGE DE LA SUVEILLANCE LORS DE
L'ACCIDENT**

Nom, prénom et qualité de l'agent :

Jour : Heure :h..... et lieude l'accident

CAUSES ET CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT :

NATURE DU DOMMAGE SUBI PAR LA VICTIME :

Fait à

Le

Signature de l'auteur du rapport.

DECLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES D'ELEVES : FEUILLET N° 3

Nom et Prénom de la victime :

TEMOIGNAGES EVENTUELS

➤ **Premier témoin :**

Nom, prénom et adresse du témoin :

Age du témoin (s'il est élève) :ans

Déposition

Fait à ,

Le

Signature :

➤ **Deuxième témoin :**

Nom, prénom et adresse du témoin :

Age du témoin (s'il est élève) :ans

Déposition

Fait à ,

Le

Signature :

➤ **troisième témoin :**

Nom, prénom et adresse du témoin :

Age du témoin (s'il est élève) :ans

Déposition

Fait à ,

Le

Signature :

DECLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES D'ELEVES : FEUILLET N° 4

Nom et Prénom de la victime :

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU DIRECTEUR D'ECOLE OU DU CHEF
D'ETABLISSEMENT :**

RESUME DES CAUSES ET CIRCONSTANCES :

LISTE DES PIECES JOINTES :

CONCLUSION DE L'ENQUETE :

Exemplaire Original

Fait à

Le

Signature :

Double certifié conforme à l'original

Fait à

Le

Signature :